

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

Date de la convocation le 19 mars 2024

Présents : BLANC Alexandre, CASTAING Marie-Thérèse, CHARVE Bruno, LECLERCQ Frédéric, MOURIQUAND André, PION Thierry, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte.

Absente excusée : LANCIEN Gaëlle (pouvoir à MOURIQUAND André)

Secrétaire de séance : THIVOLLE Brigitte

La séance est ouverte à 20h.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024.

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal à l'unanimité.

2. Vote des taux d'imposition pour 2025

Suite à la discussion sur une augmentation de tous les taux, le conseil a voté : 1 Pour (Dominique Sylvestre) 9 Contre.

A l'issue d'une discussion sur l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le conseil a voté :

7 Pour (Brigitte Thivolle, Bruno Charve, Marie-Thérèse Castaing, Alexandre Blanc, Pion Thierry, Leclercq Frédéric, Dominique Sylvestre)

2 Abstentions (Gaëlle Lancien, André Mouriquand),

1 Contre (Isabelle Pral)

Le taux sera donc de 7,07%.

En résumé :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7, 07 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38 %

Concernant la création d'une taxe sur les logements vacants, le conseil municipal a refusé l'instauration de cette taxe à l'unanimité.

3. Vote des subventions aux associations

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS		EXERCICE 2024
TIERS	MONTANT	
A.A.RPI	10000	
ADMR	100	
AMICALE LAIQUE	1000	
ANACR26	150	
APE ECOLE PUBLIQUE	10500	
CHABEUIL AIDE ET PARTAGE	500	
CLUB LES CHENES	150	
COMITE DE JUMELAGE	550	
MEDIATHEQUE DE MONTMEYRAN	200	
MEMOIRE DE LA DROME	50	
TOTAL	23200	

La proposition de voter pour chaque association individuellement a été retenue afin de préciser le vote de chacun sur les subventions.

- L'association AARPI (gestion de l'Asem à l'école d'Ourches)

Le conseil a voté : 3 Pour (Isabelle Pral, Dominique Sylvestre, Gaëlle Lancien)

2 Contre (Bruno Charve, Brigitte Thivolle)

5 Absentions (Thierry Pion, Alexandre Blanc, Marithé Guardiola, Frédéric Leclercq, André Mouriquand).

- L'ADMR, attribution de la subvention à l'unanimité.

- L'Amicale Laïque, le conseil a voté : 1 Abstention (Brigitte Thivolle), 9 Pour.

- L'ANACR, pour à l'unanimité.

- L'APE, pour à l'unanimité.

- Chabeuil Aide et Partage, pour à l'unanimité.

- Le Club des Chênes, pour à l'unanimité.

- Le Comité de Jumelage, le conseil a voté : 9 Pour - 1 abstention (André Mouriquand).

- Médiathèque Montmeyran, le conseil a voté : 5 Pour, 3 Contre : (Brigitte Thivolle, Frédéric Leclercq, Bruno Charve), 2 Abstentions (Marithé Guardiola, André Mouriquand).
- Mémoire de la Drôme, pour à l'unanimité.

4. Vote des budgets primitifs 2024

Budget principal

Monsieur le Maire expose le contenu du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif de la commune pour l'exercice **2024**, arrêté comme suit :

- Dépenses et Recettes d'investissement : 922 594.97 €
- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 042 716.97 €

Budget annexe urbanisation

M. le Maire expose le contenu du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif annexe lotissement pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :

- Dépenses et Recettes d'investissement : 339 462.06€
- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 014 702.83€

5. Modification des Statuts-article 9 du SMESV : Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une erreur lors du conseil syndical du 20.12.2023 dans la délibération 2023.12.02, la modification de l'article 9 est une erreur. En effet, chaque collectivité territoriale est dotée d'un comptable public par conséquent l'article 9 n'a plus lieu d'être dans les statuts du SMESV, il convient de l'intituler « sans objet ».

Vote : 9 pour 1 abstention (Bruno Charve)

Il est possible de consulter les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois à la mairie.

6. Modification de la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du transport scolaire et de la surveillance cantine

Considérant qu'il y a lieu de modifier la précédente convention prise par la délibération 2023.23, lors du conseil municipal du 11 septembre 2023, afin de renforcer la surveillance durant la pause méridienne, suite à la mise en place de 2 services au restaurant scolaire. Le conseil municipal a voté 9 voix pour et une abstention (Bruno Charve).

7. Proposition d'approbation de la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors 2024-2039

Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

8. Questions et informations diverses

a) **Urbanisme**

PC favorable :

- TENDIL : habitation individuelle avec rez-de-chaussée + étage partiel.
- NK (modification n°1) pour Mme Vives : maison individuelle. Modification sur les ouvertures des façades ainsi que l'implantation de la maison
- BARIAL Philippe et CAMU Antonin (modification n°1) pour modifications diverses
- BOIS Arnaud et BOIS Laure (modification n°3) : modification pergola et clôture ouest.

DP favorable :

- GIRARD Léo : changement de destination d'un logement en bureaux.
- BRANDMEYER : travaux sur une construction existante et implantation d'une clôture

b) **Arrêtés du Maire**

- Arrêté de stationnement : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la pose de panneaux d'interdiction de stationner au chemin de la Graire ainsi qu'au chemin rural des Bayettes et à la mise en service du parking destiné aux randonneur sur la Route d'Ourches, il a procédé à la prise d'un arrêté interdisant le stationnement gênant.
- Arrêté portant instauration d'une zone 30 de limitation de vitesse à l'intérieur de l'agglomération :
- Arrêté d'approbation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Ce document obligatoire étant finalisé, il va être transmis à la Préfecture.

c) **Tableau des permanences pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024.**

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans. Les prochaines élections européennes ont lieu le dimanche 9 juin 2024. Un seul tour pour ces élections. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct. Les électeurs français sont appelés aux urnes pour élire 81 eurodéputés

Le conseil municipal assure l'ouverture du bureau. Comme à chaque scrutin, la mairie ouvre la possibilité aux électeurs et électrices de la commune de participer à la tenue des bureaux de vote en tant qu'assesseurs.

Vérifier la pièce d'identité et l'inscription dans le bureau de vote, faire signer la liste d'émargement, participer au dépouillement sont les missions principales des opérations de vote.

d) **Préparation de la cérémonie du 8 mai 2024**

Célébrée le 8 mai de chaque année, la commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 marque cette année le 79e anniversaire de cet évènement.

Rendez-vous devant le monument aux morts Mercredi 8 mai 2024 à partir de 9h30.

e) **Installation d'un composteur commun par l'Agglo.**

Suite à la demande d'administrés, la mairie a lancé un sondage auprès des habitants au centre village afin de savoir qui sera déposant et de trouver des référents et des aidants pour ce projet. Le composteur sera installé derrière le local technique. Cependant, il a pour vocation de recevoir les déchets organiques des particuliers uniquement (hormis ceux de la cantine scolaire). Trois balmois sont volontaires pour l'organisation et le suivi du fonctionnement du composteur. Une formation sera assurée par l'Agglo qui fournit tout le matériel. Nous sommes en attente du composteur.

f) **Réunion attribution des places en crèche**, le mercredi 10 avril à 14h au Technosite. Confirmation participation avant le 1^{er} avril.

g) **Réunions prévues de 18h à 20h, les 8 avril** prochain à Châteaudouble et 9 avril à Peyrins, ateliers territoriaux sur le schéma d'accueil des sports et loisirs de nature de Valence Romans Agglo, Réponse avant le 2 avril. André Mouriquand adjoint, en charge des chemins de randonnée se rendra à ces ateliers.

h) **AG de Mémoire de la Drôme** le lundi 29 avril à 16h à l'hôtel du Département.

i) **Réunion prévue le 12 avril en mairie à 11H avec Mr Breyton** pour la présentation des premières esquisses pour l'implantation sur le lot n°1. Le conseil prend connaissance du compte rendu réalisé par Mr Charve, portant sur la première réunion qui s'est déroulée le 11 mars dernier.

L'ensemble des conseillers et adjoints sont conviés à assister à cette réunion de travail importante, afin de suivre l'évolution du projet de construction des prochains logements sur le lot n°1.

j) **Camp d'été jumelage** : Dans le cadre du camp d'été du jumelage avec Gross-Bieberau, des visites de fermes balmoises sont proposées aux participants le mercredi 17 juillet sur le thème de la biodiversité.

k) **Loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables)** : Monsieur Thierry Pion interroge le conseil municipal sur l'obligation de déterminer des zones susceptibles d'accueillir des installations pour répondre aux besoins en énergies renouvelables dans le cadre de cette loi.

Heure de fin : 22h25

Prochain conseil : A définir

Le Maire,

Dominique SYLVESTRE



La secrétaire,

Brigitte THIVOLLE

